

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Tros mois 8

Poste :

Un an 25 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Talbott, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPLITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Février 1877.

Il est un fait dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici, parce que nous attendions des renseignements exacts à son sujet. Il s'agit des démarches que ferait en ce moment l'Allemagne auprès de la cour de Rome pour mettre fin aux difficultés qui existent entre le gouvernement de Berlin et les catholiques allemands, par suite de la persécution légale organisée contre le clergé.

Une correspondance de Rome contient à ce sujet des détails curieux, et nous la signalons à l'attention de nos lecteurs.

On craint, dans les cercles politiques bien au courant de la situation, que le gouvernement allemand ne soit inspiré dans cette circonstance beaucoup moins par le désir de se rapprocher de la cour de Rome, que par la nécessité d'écartier des embarras intérieurs en vue d'une action à l'extérieur.

Si M. de Bismarck a des projets en Europe que la question d'Orient peut lui fournir l'occasion de réaliser, il ne veut pas être gêné par des difficultés religieuses qui se traduiraient, à un moment donné, en résistance ouverte. Il voudrait donc auparavant donner une sorte de satisfaction au parti catholique qu'il a profondément blessé et cruellement frappé, afin de ne pas le rencontrer sur son chemin, comme parti d'opposition, pour ses projets ultérieurs.

Voici le texte de cette correspondance, datée de Rome, 23 février :

Depuis quelque temps, les correspondants les plus sérieux et les mieux informés des principaux journaux de l'Europe ne cessent de signaler les menées de M. de Bismarck dans la question d'Orient, et d'annoncer non-seulement comme probable, mais comme sûre et prochaine, une entrée en campagne de l'empire germanique contre l'Autriche, ou mieux encore contre la France. Ils nous montrent le chancelier allemand occupé à attiser le feu et à embrouiller les cartes en Orient pour se procurer le prétexte et l'occasion d'une action armée en Occident. C'est sur lui seul enfin qu'ils font peser la responsabilité de l'état précaire actuel et du menaçant avenir que tous pressentent et redoutent.

Ces accusations sont aujourd'hui corroborées par Midhat-Pacha lui-même, s'il faut en croire un des rédacteurs du Roma, de Naples, M. Nicolas Lazzaro, qui a visité la Serbie l'été dernier. M. Lazzaro, profitant de l'exil de Midhat-Pacha à Naples, a demandé à le voir, ce qui lui a été accordé. Il a donc eu un long entretien avec l'ancien grand-vizir, et il nous en donne un récit détaillé dans son journal.

Je passe tout ce qui a trait à la chute de Midhat-Pacha et j'arrive aussitôt à la question qui nous occupe. Je traduis textuellement :

« La conversation étant tombée sur la question militaire, je lui ai demandé s'il croyait qu'il n'y eût pas d'autre remède que le canon pour dénouer la grave situation actuelle; il m'a répondu qu'il considérait la guerre avec la Russie non-seulement comme inévitable, mais comme imminente, même si on parvenait à conclure la paix entre la Turquie et la Serbie. Il reste convaincu que la Russie aurait déjà fait passer le Pruth à ses armées, si elle ne s'était pas sérieusement trompée sur l'état de la Turquie; la Russie a cru que l'empire de Mahomet était

à toute extrémité, et elle a trouvé, au contraire, un pays prêt à se défendre avec acharnement, avec six cent mille hommes d'excellentes troupes déjà sous les armes. Malgré cela, la Russie s'est trop avancée pour pouvoir reculer; si elle reculait, elle perdrait toute influence sur les populations chrétiennes des Balkans et perdrait en un jour le fruit d'une politique séculaire. Son Altesse ne désespère pas du résultat d'une campagne et ne croit pas que la guerre pourra être localisée ».

Il est convaincu que l'Autriche sera entraînée par ses populations slaves à prendre part au conflit, d'autant plus que les habitants de la Dalmatie, du Banat, de la Croatie susciteront de tels désordres dans les provinces turques que le gouvernement autrichien sera forcé d'intervenir, et alors les autres puissances interviendront à leur tour, et la guerre deviendra générale; la France et l'Angleterre seront favorables à la Turquie.

Il a ajouté qu'il considérait le prince de Bismarck comme l'auteur de tout ce qui arrive maintenant; il pousse l'Autriche à s'élargir du côté des pays slaves, pour agrandir l'Allemagne et permettre à la Russie de s'annexer les autres provinces qu'on voudrait enlever à la Turquie.

Ainsi donc, d'après le Roma, Midhat-Pacha considère M. de Bismarck comme l'auteur de tout ce qui arrive maintenant, et nous croyons d'autant plus à l'authenticité de ces paroles de l'ancien grand-vizir, que le Roma est un journal de gauche, fanatique de M. de Bismarck et de sa politique. Or, il ne se serait pas permis d'inventer une pareille accusation contre M. de Bismarck, si Midhat-Pacha ne l'avait pas réellement formulée lui-même.

Mais il est un autre fait bien plus grave et bien plus important encore, à mon avis, qui vient confirmer les pressentiments unanimes qu'on a sur une prochaine entrée en campagne de la Prusse.

Ce fait, le voici : M. de Bismarck non-seulement s'arrête dans la grosse question du Culturkampf, mais il recule et négocie la paix avec Rome, avec l'Eglise. C'est là un fait certain, indéniable, officiel, et dont on ne se cache pas au Vatican; M. de Bismarck, dont on ne saurait nier l'énergie acharnée et dont l'entêtement est devenu proverbial, ne ferait pas une volte-face aussi soudaine et aussi complète, s'il n'avait besoin de l'union entière, complète, absolue des peuples allemands pour une prochaine guerre. Et nunc erudimini.

Chronique générale.

Dans plusieurs départements, on se préoccupe dès aujourd'hui du choix des candidats pour le renouvellement partiel des conseils généraux, renouvellement auquel on attache partout une grande importance.

On peut dire que la période électorale sera effectivement ouverte avant le décret de convocation officielle.

Nous trouvons dans le journal les Etats-Unis d'Europe un article déclarant que la paix est impossible tant que l'Alsace et la Lorraine n'auront pas été restituées à la France. Ce journal déclare que l'existence de l'empire allemand est et sera toujours le plus grand obstacle à l'établissement d'une paix durable en Europe. Pour ceux

qui connaissent les inspirateurs de ce journal, cet article donne beaucoup à réfléchir.

Le Courrier de Genève se fait écrire de Paris que le maréchal Canrobert va être nommé commandant en chef de l'armée territoriale.

D'après une communication officielle de l'Agence Havas :

« M. Loyson (ex-père Hyacinthe) n'a pas été autorisé à faire des conférences religieuses, mais à traiter des questions de morale et d'économie sociale. »

Cette distinction paraîtra plus que subtile si, comme on l'annonce, M. le conférencier Loyson parle du mariage des prêtres.

Il est question de préparer la candidature de l'ex-père Hyacinthe dans l'un des départements où se trouve un siège législatif vacant. L'adhésion de l'ex-père Hyacinthe est acquise, mais à la condition expresse d'être candidat républicain catholique.

M. Leverdays, sous-préfet révoqué de Lannion, a adressé la lettre suivante de remerciements à M. Jeanson, préfet des Côtes-du-Nord :

« Lannion, 23 février 1877.

« Monsieur,

« L'Officiel de ce matin m'apporte la nouvelle de ma révocation. Je sais toute la part que vous y avez prise dans l'espoir d'éviter par là une chute à laquelle vous ne pourriez échapper longtemps. — La mesure qui me frappe me permet de me retirer la tête haute et avec l'estime des honnêtes gens; je ne puis que vous remercier d'y avoir contribué !

« J'assurerais l'expédition des affaires et la marche du service jusqu'à l'arrivée de mon successeur ou avis contraire de votre part.

« Je vous salue, monsieur, avec la considération qui vous est due.

« LEVERDAYS. »

En publiant cette lettre, l'Indépendance bretonne y ajoute ces observations :

« Cette lettre ne manque pas d'un certain piquant.

« Nous félicitons M. Leverdays de la disgrâce qui l'atteint. Il emporte l'estime et les regrets de tous les honnêtes gens, qui apprécient, comme il convient, les procédés de M. Jeanson.

« M. Leverdays est révoqué, comme nous le disions hier, pour avoir accepté une invitation à dîner chez M. le vicomte Charles de Kergariou, l'excellent conseiller général du canton de Lannion.

« M. Jeanson ne sera jamais révoqué pour un pareil motif, car il n'aura pas à accepter ce qui ne lui sera offert ni par M. de Kergariou, ni par tout autre conservateur.

« D'autre part, si la mise en disponibilité de M. Calmette, secrétaire général des Côtes-du-Nord, a produit une vive et pénible émotion dans notre département, on n'a pu se défendre, nous l'avons dit hier, et nous le répétons, d'une douce hilarité en apprenant

que M. Jeanson avait représenté comme incapable un secrétaire général, vieilli dans la pratique des affaires administratives et auteur de plusieurs ouvrages estimés, notamment du Manuel des maires. »

Un officier prussien, récemment arrivé du camp russe, parle avec de grands éloges de l'armée russe et de ses préparatifs de guerre. Mais d'autre part on affirme presque positivement que les Russes en aucun cas ne commenceront les hostilités avant la fin de mars.

TROUBLES A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Des scènes regrettables viennent de se passer à l'École polytechnique.

Vendredi dernier, une discussion assez vive eut lieu entre un élève et le commandant en second de l'École; tout paraissait cependant terminé, lorsque le soir, à l'heure du souper, l'École en masse décida, paraît-il, qu'il fallait protester contre l'admonestation infligée à un de leurs camarades. Aussitôt et d'un commun accord on éteignit tous les becs de gaz de la salle à manger, qui se trouva immédiatement plongée dans l'obscurité la plus complète; puis l'obscurité faite, on brisa tous les meubles, tables, vaisselle, chaises. Le dégât peut être évalué à 7 ou 8,000 fr.

Cette sorte de vengeance une fois exercée, les élèves, devenus plus calmes, remontèrent se coucher tranquillement. Aucune collision n'aurait eu lieu, d'ailleurs, à ce qu'on nous assure. On parle seulement d'un adjudant, chargé de la surveillance générale, qui aurait été blessé légèrement à la tête, en voulant pénétrer dans la salle à manger.

Samedi matin, le général Salançon, commandant de l'École, est venu pour se faire rendre un compte détaillé des scènes de la veille, et a fait mander un des sergents-majors, coupable, à ce qu'on nous dit, d'avoir intercedé par lettre pour l'élève cause première du tapage.

Le général lui infligea pour punition le retrait d'un galon.

Cette mesure augmenta encore l'irritation de l'École, et quand le sergent-major dégradé parut dans la récréation, avec un galon de moins, les sergents retirèrent à leur tour leur galon, afin qu'il restât quand même leur supérieur. Puis ils le portèrent en triomphe.

En somme, tout paraît s'être borné jusqu'ici à quelques scènes tumultueuses sans grande importance, si ce n'est au point de vue de la discipline. On assure, du reste, que l'ordre est aujourd'hui rétabli et que personne ne sera renvoyé. Néanmoins, l'École tout entière était consignée dimanche.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Quoiqu'en ait dit l'illustre souverain de M. de Bismarck dans son allocution martiale du 9 courant à son petit-fils, sur l'évidente intervention de la province dans les destinées de la Prusse et sur la hauteur à laquelle en est arrivée cette dévorante contrée, il n'en est pas moins vrai que, d'après nos informations et d'après les journaux officiels de

Berlin eux-mêmes, il y a pas mal de points noirs à l'horizon d'outre-Rhin.

Le déficit du budget allemand pour l'exercice 1877-1878, d'après la *Gazette d'Ausbourg*, est évalué à 25 millions de marcs, soit environ 32 millions de francs; aucune décision n'a été prise encore sur les moyens de couvrir ce déficit.

Tout le monde à Berlin regarde comme imminente une crise ministérielle; le comte Eulembourg, ministre de l'intérieur, et M. Camphausen, ministre des finances, ennemis acharnés l'un de l'autre et très-peu sympathiques l'un et l'autre dans le monde officiel, seraient sur le point de se voir remplacés d'ici à peu.

Nous avons dit dernièrement que le gouvernement allemand avait jugé à propos de substituer à l'ancien maire de Colmar le sous-préfet du cercle (kreis director), comme il fut fait à Strasbourg et à Metz; sans revenir autrement sur cette question, nous nous bornerons à signaler en passant que le susdit fonctionnaire vient de s'enfuir laissant derrière lui un passif qui... l'effrayait probablement.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne :

Samedi a eu lieu au palais une entrevue entre l'Empereur, le comte Andrássy, M. Tisza et les ministres de la guerre et des finances.

Il a été décidé que tous les efforts de l'Autriche doivent être dirigés vers la consolidation de l'alliance des trois empereurs, et les résolutions suivantes ont été prises et approuvées à l'unanimité :

1° Le grand état-major général aura à se tenir en mesure de se trouver absolument prêt à la date du 10 mars prochain ;

2° Les travaux de la fabrique d'armes de Werdn seront poussés avec la plus grande activité possible, surtout en ce qui regarde les canons « Uchatius » et la transformation des anciens fusils en armes à tir rapide ;

3° Les compagnies des chemins de fer se tiendront prêtes à transporter au premier signal 150,000 hommes avec armes, munitions et bagages ;

4° Les divisions composant la garnison de Vienne formeront le centre de l'armée d'observation qui pourra être formée ;

5° Les divisions qui garnissent Pesth formeront les ailes droite et gauche de cette armée en Dalmatie et en Croatie ;

6° Les médecins civils seront engagés à prendre du service dans le corps médical moyennant l'offre d'avantages considérables ;

7° Les ministres de la guerre et de la marine auront à s'occuper d'assurer des fournitures considérables en vivres de campagne, viande, eau-de-vie et café ;

8° L'activité la plus fiévreuse devra être apportée dans l'exécution de toutes les mesures qui précèdent.

RUSSIE.

Le Nord publie ces deux petites notes qui ne sont pas sans intérêt :

Notre correspondant de Saint-Petersbourg nous signale l'impression fâcheuse produite en Russie par les débats du Parlement anglais, dont il est difficile en effet de tirer d'autre conclusion que celle-ci, à savoir qu'on ne saurait compter sur l'Angleterre pour obtenir une amélioration effective de l'état des choses en Turquie. « L'attitude du cabinet anglais, ajoute notre correspondant, pourrait bien avoir ce résultat, de précipiter la décision du cabinet impérial, pour sortir d'une situation qui n'est ni la paix ni la guerre, mais qui impose à la Russie les sacrifices de la guerre sans aucune compensation. »

La *Kölnische Zeitung* se sent assez douloureusement affectée, dans ses sympathies pour la Turquie, par le discours d'ouverture du Reichstag allemand.

L'attitude amicale de l'Allemagne vis-à-vis de la Russie est connue, dit-elle, et l'on sait qu'au cas où la guerre éclaterait, l'Allemagne s'efforcera de la localiser. « La feuille rhénane estime que le discours de l'empereur Guillaume n'a fait que confirmer cette opinion. Une chose la console cependant, c'est que le discours impérial semble ne pas considérer comme impossible que la Porte exécute spontanément des réformes. La *Kölnische Zeitung* n'a peut-être pas remarqué que ce qui est proclamé par l'empereur Guillaume comme un « besoin européen », c'est l'exécution, non des réformes annoncées par la Porte, mais de celles qui ont été arrêtées par la conférence.

EGYPTE.

Il nous vient d'Egypte, dit l'*Union*, des nouvelles assez graves. Quoique nous les tenions d'une source très-sûre, nous ne les reproduisons toutefois que sous toutes réserves.

On nous affirme que le vice-roi persiste, par ses chicanes et par son mauvais vouloir, à entraver la solution des affaires jugées par les tribunaux nouvellement institués, et que tous les jours des plaintes sont adressées aux juges, aux consuls et aux représentants européens.

On ajoute que l'impopularité du khédivé devient générale, que les villes d'Alexandrie et du Caire sont fort hostiles à son gouvernement, et que bientôt peut-être des manifestations l'obligeront à partir.

Nous verrions donc en Egypte une révolution comme à Constantinople.

Le vice-roi prend, dit-on, ses dispositions en vue de cette éventualité; on parle de sommes considérables placées par lui en Angleterre, et d'un vaisseau toujours prêt à lever l'ancre pour l'emmener en cas de besoin.

MINERAIS DE FER DE COLLO.

On s'occupe beaucoup dans le monde financier d'une émission prochaine de 8,000 actions de la *Compagnie des minerais de fer magnétique de Collo*. Les expériences faites sur ces minerais constatent qu'ils contiennent 68 pour cent de fer et une forte proportion de manganèse. Ils sont égaux aux fameux gîtes de Mokta, et aux meilleurs minerais de Suède.

La Compagnie formée pour cette exploitation est dirigée par des administrateurs compétents tels qu'ingénieurs ou maîtres de forges; elle se propose d'extraire 200,000 tonnes par an; or, en réduisant son bénéfice à 7 fr. par tonne, elle réalisera un bénéfice total annuel de un million quatre cent mille francs, c'est à dire qu'elle pourra distribuer à ses actionnaires plus de 25 pour cent de dividende.

Si l'on songe à la plus-value énorme des titres des mines de Mokta — 1,000 fr. de prime sur 400 fr. versés — à la consommation illimitée des fers, à la substitution dans l'industrie moderne des fers fins et des aciers aux fers ordinaires, il est permis de compter, en raison des données acquises, sur un avenir semblable pour les minerais de Collo. Nous ajouterons qu'à ces motifs purement financiers se joignent des considérations patriotiques de premier ordre.

Nous croyons que la souscription ouverte les 6 et 7 mars aux guichets de M. ALFRED PAZ, banquier, 16, rue Grange-Batelière, Paris, sera un éclatant succès.

Chronique militaire.

La prise en considération de la proposition de M. Laisant, tendant à modifier la loi du recrutement (service actif de trois ans au lieu de cinq), a été adoptée à la Chambre des députés par 287 voix contre 163.

Le ministre de la guerre continue à organiser aussi activement que possible les cadres de l'armée territoriale. A la suite des examens qui ont eu lieu en décembre dernier, tous les candidats qui ont obtenu un nombre suffisant de points ont été nommés officiers par le général Berthaut. Le nombre des nouveaux promus dépasse quatre cents.

Malgré ces nominations, les cadres ne se trouvant pas encore complétés, une nouvelle session d'examens aura lieu en avril prochain.

L'OFFICIER DE GENDARMERIE.

Nous avons parlé, sommairement, de l'amendement au budget présenté par M. Margaine, au sujet de la solde des officiers de gendarmerie.

Cet amendement met en relief un fait assez singulier et une sorte d'injustice; aussi l'on ne saurait trop en désirer l'adoption. Voici pourquoi :

On sait combien la gendarmerie rend de services au pays en temps de guerre et aux particuliers en temps de paix. Protectrice des faibles contre les hommes de proie, elle est une des colonnes les plus puissantes de l'ordre.

Eh bien, voyez l'inconséquence et la con-

tradition! Les officiers de gendarmerie n'ont pas une solde égale à celle des officiers d'infanterie, et, comme ils sont montés, ils ont de plus, à leurs frais, le soin et le renouvellement de leur harnachement.

Jusqu'en 1832, l'arme de la gendarmerie était sur le même pied pour le traitement que les armes spéciales; mais, depuis lors, aucune des augmentations accordées aux officiers de l'armée n'a été étendue à ce corps d'élite.

Mais ce qu'il y a encore de plus curieux, c'est que l'officier de gendarmerie étant considéré comme officier sans troupes, est astreint comme tel au paiement des contributions, ce qui est assez illogique, dit avec raison l'*Avenir militaire*; car, en les forgant à payer l'impôt de la cote personnelle, de la cote mobilière, des portes et fenêtres, etc., etc., c'est leur imposer une réduction de traitement équivalente à ces frais, et rompre en visière au principe de l'unification de solde.

Il y a encore une autre anomalie à signaler dans la situation des officiers de gendarmerie, c'est celle par suite de laquelle ils ne peuvent faire leur service par une ordonnance, chose à laquelle ont droit tous les autres officiers.

La solde spéciale et les conditions de recrutement exceptionnelles, qui différencient le simple gendarme des autres soldats de l'armée, ont fait enlever aux officiers de gendarmerie le droit de choisir dans la troupe sous leurs ordres un soldat ordonnance, et les avantages accordés aux sous-officiers de gendarmerie sont tels, que les maréchaux-des-logis, par exemple, n'aspirent aucunement à passer sous-lieutenant, ce qui diminue énormément la facilité de recrutement et devient un germe de dissolution pour un corps d'élite aussi nécessaire à tous.

Tous ces détails finissent, en s'agglomérant, par produire dans la situation matérielle de l'officier de gendarmerie une inégalité choquante par rapport avec celle des officiers des autres armes, et c'est ce que M. Margaine veut faire disparaître en demandant l'égalité de solde entre eux tous. Il est à désirer, nous le répétons, que son amendement soit adopté.

Chronique Locale et de l'Ouest.

9^e Corps d'armée. — Subdivision de région de Tours.

ARMÉE TERRITORIALE.

Les hommes des trois cantons de Saumur soumis au service de l'armée territoriale sont immatriculés dans les corps désignés ci-après et doivent, en cas d'appel de leur classe lors d'une mobilisation, se rendre individuellement aux lieux également indiqués ci-dessous :

70^e régiment territorial d'infanterie (3^e bataillon), et 9^e section territoriale d'infirmiers, à Tours, caserne du Vieux Château ou de Guise.

9^e régiment territorial de cavalerie (2^e escadron de dragons et 2^e escadron de chasseurs), à Tours, quartier du Champ-de-Mars.

9^e régiment territorial d'artillerie (40^e batterie montée), train d'artillerie du 9^e régiment territorial d'artillerie (2^e compagnie), et 9^e escadron territorial du train des équipages (3^e compagnie), au bureau de recrutement de Tours, place Saint-Clément.

9^e bataillon territorial du génie (2^e compagnie), à Tours, caserne des Récollets.

9^e section territoriale de commis et ouvriers militaires d'administration, à Tours, caserne Saint-Julien.

Tous les hommes de l'armée territoriale suivront les voies ordinaires; il leur est interdit de faire usage des voies ferrées.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux hommes appartenant à la réserve de l'armée territoriale, ces hommes n'étant affectés à aucun corps en temps de paix et ne devant être appelés que si les circonstances l'exigent.

AVIS IMPORTANT. — Pour les trois cantons de Saumur, les animaux, voitures et harnais de réquisition doivent être conduits à la caserne de gendarmerie de Saumur (chef-lieu de circonscription de réquisition).

DISPOSITIONS PÉNALES. — Aux termes de l'article 230 du Code de justice militaire, en

temps de guerre ou en cas de mobilisation par voie d'affiches et publications sur la destination, tout homme qui n'est pas dans les deux jours qui suivent celui fixé son ordre de route, est considéré comme soumis et passible d'un emprisonnement de deux à cinq ans. En outre, conformément à l'article 61 de la loi du 27 juillet 1872 à l'expiration de sa peine, et son nom sera affiché dans toutes les communes de la commune de son domicile.

Tout homme qui n'est pas rendu à l'ordre de route, sans dépasser le délai de deux jours indiqué ci-dessus, est passible au corps d'une punition disciplinaire forte.

Aux termes de l'article 12 de la loi du 10 août 1877 sur les réquisitions d'animaux, les propriétaires qui ne se conforment aux prescriptions de l'ordre de réquisition donné par l'autorité militaire seront passibles d'une amende égale à la moitié de l'achat fixé pour la catégorie à laquelle appartient l'animal non présenté.

Aux termes de l'article 13 de ladite loi, les propriétaires qui ne se conforment aux dispositions de cette dernière seront passibles d'une amende qui peut s'élever à 1,000 francs. En cas de fausses déclarations faites sciemment, l'amende peut aller à 2,000 francs.

CONFÉRENCES DU CARÈME.

Tous les jeudis de carême, une conférence religieuse sera prêchée exclusivement par des hommes dans l'église Saint-Pierre.

En commençant les prédications de la station quadragesimale, le R. P. Chambeau avait vivement manifesté le désir de réunir autour de sa chaire un groupe d'hommes auquel il pût parler de Dieu et des vérités de la religion catholique.

Son désir fut exaucé, et, vendredi dernier, il donnait dans l'église Saint-Pierre sa première conférence.

Le sujet était un fait palpable, indéniable, un fait qui appartient à l'histoire et qui perpétue sans cesse à la solution catholique prouvée par la physionomie morale de Jésus-Christ. Ce personnage surhumain, son obscurité d'une crèche et de la poussière de travail, a changé la face du monde entier; a étendu sa domination sur toutes les parties du globe; partout on l'honore, on le respecte, partout on obéit à ses lois. Et par quels moyens a employé cet invincible conquérant! Les moyens les plus étranges. A la pauvre humanité, avide de plaisirs sensuels et de voluptés charnelles, il offre le pain de la souffrance; à ceux qui se vantent d'être les honneurs et les vanités du monde, il commande les humiliations de la pauvreté et de la croix; à ceux qui se nourrissent de vengeance, le pardon des injures; à tous, le renoncement, la mortification, le crucifiement. Folie, sans doute! mais l'homme entier a été pris de cette folie; l'homme entier a été séduit par les austères apparences de la religion catholique. Depuis le Christ, les hommes de toutes les époques et de toutes les nations ont placé leur volupté dans la souffrance et dans la douleur; ils ont fait dans un instrument de supplice de la mortification et du charme, et dans la mortification douce ivresse; ils sont devenus, comme disait si bien l'éminent prédicateur, des justes et d'amour.

Pourquoi donc la presse s'attaque-t-elle avec tant de rage, à ce restaurateur de l'humanité? Pourquoi veut-elle salir son nom, déshonorer sa mémoire? Les corymbes de l'impunité et de la corruption l'ont dit dans un cynisme effrayant: « Ce catholicisme est gêné, nous n'en voulons pas. » Cet aveu est net et franc, mais il ne peut rien contre le grand fait du catholicisme, et les sophismes qui, à force de mentir à leur conscience, leur raison, sont arrivés à cette pitoyable objection: « Oui, c'est possible, le fait vous allégué est possible », sont confondus par le bon sens de tout homme qui réfléchit, par l'autorité irrécusable de martyrs par le sang d'un million de martyrs sont morts pour rendre témoignage à la tête du Christ et à la divinité de la religion.

Telles sont les pensées qu'a développées le R. P. Chambeau dans un langage digne et plein d'élegance. Son auditoire est resté sous l'impression de la plus vive et de la plus douce émotion, de cette émotion que pro-

dans tout cœur chrétien la parole d'un apôtre et d'un orateur distingué.

Dans toutes les villes où l'éloquent dominicain a eu occasion d'exercer son beau talent de prédicateur, il a tenu à donner des conférences aux hommes; et nous ne sommes nullement étonnés d'apprendre qu'elles ont été couronnées du plus brillant succès, particulièrement à la cathédrale de Reims, où 5,000 hommes se pressaient autour de sa chaire, avides de cette parole puissante qui sait si bien faire resplendir la vérité dans les esprits les plus obstinés et les cœurs les plus malades.

Tous nos concitoyens avaient vu avec peine que l'un des leurs, M. H. Jahan, dans le dernier mouvement sous-préfectoral, avait été destitué. M. Jahan, dans tous les postes qu'il a occupés depuis qu'il est entré dans l'administration, s'est distingué par l'aménité de son caractère et par ses connaissances administratives.

Jusqu'à la dernière heure ces qualités ne se sont pas démenties. Voici en effet en quels termes *la Gaieté*, journal de l'arrondissement de Montmorillon, fait ses adieux au premier fonctionnaire que perd cet arrondissement. Nous ne pouvons que féliciter notre compatriote de recueillir ces témoignages sympathiques dans de telles circonstances.

« Nous apprenons avec autant de surprise que de regret, dit le journal de Montmorillon, la destitution du sous-préfet de notre arrondissement.

M. Jahan était parmi nous depuis moins d'une année seulement, mais c'est plus de temps qu'il n'en fallait à son caractère franc et loyal pour obtenir la confiance et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

Nommé à Montmorillon depuis les élections législatives de 1876, et préoccupé, avant tout, d'administrer notre arrondissement avec une bienveillante impartialité, M. Jahan devait se croire à l'abri de toute disgrâce.

Les populations de notre contrée, les maires surtout qui l'ont connu davantage, se demanderont avec étonnement pourquoi on leur enlève un administrateur sympathique, modéré, capable de conquérir à un gouvernement le concours des hommes de bonne volonté.

Le décret qui révoque M. Jahan fait disparaître momentanément du moins, les vingt années d'excellents services qu'il compte, sans qu'une seule voix puisse cependant s'élever d'un point quelconque de cet arrondissement pour lui reprocher un seul acte administratif.

En quittant la sous-préfecture de Montmorillon avec la confiance d'avoir toujours servi son pays avec dévouement, M. Jahan est donc sûr d'emporter les regrets de ses amis, la confiance des populations de cet arrondissement et l'estime de ses administrés de toute opinion.

La presse de Montmorillon n'est pas seule à regretter le départ de M. Jahan. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de la Vienne*, sous le titre: *Une erreur*.

« Qui, c'est bien une erreur commise que celle de la destitution de M. Jahan, sous-préfet de Montmorillon, compris dans le dernier mouvement.

Avocat, secrétaire particulier des préfets du Cher et de la Marne, conseiller de préfecture, vice-président du conseil de préfecture de l'Allier, sous-préfet de la Palisse, enfin sous-préfet de Montmorillon depuis mai 1876 (19 ans de service): tels sont ses titres, quand la destitution est venue le frapper, en attristant et étonnant profondément un arrondissement qui l'aimait.

En effet, M. Jahan, doué d'une nature droite et franche, prudent et habile administrateur, avait su se faire apprécier de tous en se conciliant les sympathies générales. Il est vrai que cet administrateur pratique n'affichait pas ses opinions dans les carrefours et se maintenait dans une juste mesure peut-être peu goûtée par certains partis.

Jamais on ne le vit manquer aux devoirs que le fonctionnaire doit à son gouvernement, et on le vit toujours dans ses fonctions mettre tous ses soins à aplanir les difficultés administratives et faire apprécier le régime qu'il servait.

A quoi donc attribuer le motif de la mesure qui le touche si fatalement? c'est ce que chacun s'est demandé. Serait-ce le fait

d'une officine de colporteurs, qui se cachent, et dont l'école est aujourd'hui si répandue, ou les calculs d'habiles en vue d'événements futurs, ou bien est-ce l'effet d'une erreur? »

CAVALCADE DE LA MI-CARÊME.

Aujourd'hui mardi, à 7 h. 1/2 du soir, il y aura, à la Mairie de Saumur, une nouvelle réunion à laquelle sont invitées toutes les personnes qui voudront bien donner leur concours à cette œuvre de charité.

On peut se faire inscrire chez MM. Milon, libraire, V. Coué, photographe, Carichou, rue Verte, aux bureaux de la Mairie et de l'*Echo Saumurois*.

Angers. — L'appel interjeté par le mandant Joseph Rivière est venu hier devant la Chambre correctionnelle de la Cour, présidée par M. Bourcier.

A 4 heures, la Cour a rendu son arrêt, qui maintient purement et simplement la condamnation prononcée par le tribunal de Segré.

Loches. — Le journal de cette ville annonce que le sieur Baron-Dubois, ferblantier à Loches, s'est suicidé dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

A la suite de querelles de ménage qui remontaient à une époque déjà ancienne, M^{me} Baron avait demandé et obtenu depuis peu une séparation de corps et de biens. L'exécution de ce jugement fut poursuivie avec rigueur. Baron, qui ne possédait rien, vit bientôt vendre toutes les marchandises de son magasin, et enfin samedi dernier il était expulsé de son domicile par ministère d'huissier.

Sans ressources, sans argent, repoussé par sa famille qui lui refusait toute espèce de secours, — il n'avait plus que 85 centimes, et 3 fr. que M. le commissaire de police, touché de sa situation, lui avait offerts, — Baron attendit la nuit.

Retré chez lui en brisant la devanture de sa boutique, et après avoir allumé dans un réchaud une quantité considérable de charbon, il boucha soigneusement toutes les ouvertures, et se jeta sur son lit. Le lendemain, M. le commissaire de police ne put que constater la mort.

Plus de chenilles. — Un arboriculteur, nommé Charles Rogé, a trouvé un moyen bien simple et bien efficace, suivant lui, pour détruire les chenilles de ses grands arbres. Il remplit de charbons ardents un réchaud portatif, qu'il place sous ses poiriers, pommiers ou autres arbres, couverts de chenilles. Il jette sur le charbon un peu de résine en poudre et un peu de soufre aussi en poudre. Il promène sous l'arbre le réchaud d'où s'échappe une épaisse fumée qui s'élève dans les branches et asphyxie les chenilles qui s'y trouvent. Celles qui restent sont mortes. Il faut, pour agir efficacement, choisir un temps calme. On répète l'opération après quelques jours afin de compléter, si c'est nécessaire, la destruction des chenilles.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 25 février 1877.

Versements de 360 déposants (70 nouveaux), 26,416 fr. 66 c.

Remboursements, 8,258 fr. 89 c.

AVIS IMPORTANT.

Les porteurs d'Actions et Obligations des Chemins de fer Charentes, Vendée, Poitiers à Saumur, Bressuire à Poitiers, Saint-Nazaire au Croizic, ont tout intérêt à signer une pétition qui sera déposée au Sénat et à la Chambre des députés.

Cette pétition se signe dès à présent chez M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, qui se met à la disposition des porteurs pour leur donner tous les renseignements qu'ils désireront.

Faits divers.

Le marquis de Caux et la marquise de Caux (Adelina Patti) vont plaider en séparation de corps; ils doivent tous deux comparaître devant le juge commis à cet effet aujourd'hui mardi. On ne croit pas un rapprochement possible. Dans le monde des

théâtres, cette rupture était prévue depuis longtemps.

M^{me} la marquise de Caux avait, dès le 15 février, pris l'initiative de présenter au président du tribunal de la Seine une demande en séparation de corps.

Pour revenir à Paris, la diva a voyagé seule avec M. Franchi, qui depuis dix ans est son impresario, et avec sa femme de chambre.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1873.

Il résulte de la lecture du 3^e volume de la nouvelle série de la *Statistique générale de la France*, publiée par le ministère du commerce, que le nombre total de mariages a été, en 1869, de 303,482; en 1870, de 223,705; en 1871, de 262,476; en 1872, de 352,754; en 1873, de 321,238.

La *Statistique* fixe notre population moyenne totale, en 1869, à 36,855,478 âmes; et, en 1873, à 36,260,928 âmes; de sorte que le nombre total des mariages a augmenté de 1869 à 1873, malgré l'affaiblissement de la population causé par les pertes de la guerre.

Le nombre total des naissances a été, en 1869, de 948,526; en 1870, de 943,515; en 1871, de 826,421; en 1872, de 966,000; en 1873, de 946,364. Ainsi, les naissances n'ont diminué, en total, de 1869 à 1873, qu'à cause de la diminution de la population; proportionnellement elles ont augmenté d'un léger quantum.

Le nombre total des décès a été, en 1869, de 864,320; en 1870, de 1,046,909; en 1871, de 1,271,010; en 1872, de 773,640; en 1873, de 844,588.

On voit, en comparant les chiffres de 1870 et de 1871 à ceux de 1869, que la dernière guerre nous a coûté au moins 500,000 individus morts, soit sur les champs de bataille, soit par suite de blessures, mais principalement par suite des privations et des misères de l'époque. Ces individus appartenaient en majorité au sexe masculin. Tandis qu'en 1869 et en 1873 le nombre des décès masculins est, pour 100 décès féminins, de 105 et de 106, ce rapport s'est élevé, pour 1870, 1871 et 1872, à 112, 120 et 107. Aussi existe-t-il en ce moment un déficit assez considérable dans notre population mâle.

Nous ferons connaître prochainement les conditions d'un placement tout à fait exceptionnel par sa sécurité et par l'étendue de ses bénéfices. Ce sont 8,000 actions de la *Compagnie des minerais de fer magnétique de Collo*. Cette valeur toute française a pour similaire l'action de Mokta, qui a conquis une prime de 4,000 fr. pour 400 fr. versés, soit 250 pour cent.

La similitude des deux exploitations est complète. A Collo, comme à Mokta, l'extraction a lieu à ciel ouvert. Le service de la Marine a accordé à la Société, dans le port même de Collo, un vaste emplacement. Les minerais de Collo sont au moins égaux en qualité à ceux de Mokta. Ils contiennent 68 pour cent de fer et une forte proportion de manganèse. Ils répondent aux besoins de notre métallurgie qui manque de minerai de qualité supérieure, pour compléter la substitution des fers fins et des aciers, aux anciens fers communs.

En supposant que la Compagnie de Collo se borne à extraire 200,000 tonnes par an, le bénéfice net serait de **Un million quatre cent mille francs**, car le bénéfice minimum ressort à 7 francs par tonne. L'action recevrait donc un dividende de 140 fr., formant un revenu annuel de plus de 25 pour cent. Pendant la période d'organisation des travaux, un intérêt de 6 pour cent, soit de 30 francs par titre, est attribué aux actions.

Ce placement est d'une sécurité absolue, puisqu'il est garanti par des mines dont la haute valeur est incontestable. Il est immédiatement productif. Enfin, il permet de compter, comme les valeurs similaires, sur la rémunération la plus élevée et sur les plus larges plus-values. Cette souscription est assurée du plus grand succès.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 26 février, 3 h., soir.

On s'entretient avec une certaine animation dans les couloirs de la nouvelle donnée par la *Gazette d'Augsbourg* de la déclara-

tion de guerre faite par la Russie à la Turquie.

Nous n'avons aucune indication qui puisse nous faire supposer que ces bruits de couloir aient aucun fondement.

On a distribué à la Chambre la proposition de M. Boysset abrogeant la loi de 1872 sur le jury et rétablissant la loi du 7 août 1848.

L'élection Saint-Martin est considérée comme un grave échec pour le ministère.

Elle est vivement commentée dans les couloirs.

L'extrême gauche sort d'une réunion où elle a approuvé à l'unanimité le projet Madier de Montjau, supprimant tout enseignement religieux dans les écoles de l'Etat.

Une proposition dans ce sens sera très-prochainement déposée.

Pour les articles non signés: P. GODER.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Nous traversons en ce moment, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, une période d'attente pendant laquelle il est sage et prudent de se tenir sur la plus complète réserve; et nous ne saurions trop insister à ce point de vue sur les conseils que plusieurs fois déjà nous nous sommes efforcés de faire prévaloir dans l'esprit de nos lecteurs.

La spéculation du reste n'ose pas entreprendre d'opérations à long terme et nous la voyons opérer au jour le jour sur des cours qui varient seulement de quelques centimes et font osciller nos rentes de 106.12 au plus haut à 105.95 au plus bas, tandis que le 3 0/0 varie de 72.70 à 72.78. Les écarts sont, on le voit, de bien minime importance.

Les fonds étrangers n'ont pas présenté cette semaine une plus grande animation. L'Italien, qui était samedi dernier à 71.50, fait aujourd'hui 71.52 après avoir coté 71.40 et 71.57.

On sait que le rachat par l'Etat des chemins lombards et d'une partie des chemins de fer romains a motivé la création de nouveaux titres de rentes 5 0/0, représentant un capital nominal de trois cents millions au maximum. L'opération n'est pas encore terminée et 196,000 obligations environ restent encore aujourd'hui en circulation sur les 762,000 placées au 1^{er} janvier 1875. L'Etat en a donc déjà absorbé 566,000.

Parmi nos établissements de crédit, nous remarquons la faiblesse des actions du Crédit foncier qui tombent à 580 francs. C'est le résultat du procès que le Conseil voudrait intenter en restitution des 17 millions perçus sur les bons de délégation de la ville de Paris. C'est aussi le résultat de la lourdeur croissante des fonds égyptiens qui forment une part si importante du portefeuille du Crédit foncier.

On annonce pour le 21 mars une réunion des actionnaires des Tramways nord. Si nos renseignements sont exacts, les communications qui seront faites à cette séance ne donneraient pas, sur les résultats de cette opération et sur son avenir, des appréciations bien rassurantes.

Quand donc l'épargne qui reste aujourd'hui improductive ou, par suite d'une défiance instinctive, se porte sur les fonds d'Etat qui ne lui donnent que d'insuffisants revenus, sera-t-elle enfin bien dirigée vers de bonnes entreprises sérieusement connues et non moins sérieusement étudiées; quand lui indiquera-t-on avec les garanties qu'elle est en droit de réclamer, les valeurs industrielles tout à la fois solides et avantageuses sur lesquelles elle trouverait intérêt à se porter?

Tel est le difficile problème que la Banque nationale fondée à Paris, 10, place Vendôme, au capital de 4 millions de francs, paraît s'être donné à tâche de résoudre, et nous serons heureux de constater que le succès est venu couronner ses louables efforts. Nous avons indiqué à nos lecteurs dans quelles conditions se présentait la nouvelle émission faite par la Compagnie du Touage du Nord et nous avons annoncé que la souscription publique était ouverte du 20 au 26 courant.

Les avantages que cette opération offrait au public ont été vite appréciés et les renseignements qui nous parviennent nous permettent d'en considérer le succès comme tout à fait assuré. Le contraire nous eût surpris, si l'on se rappelle en effet qu'il s'agissait d'obligations émises à 200 fr., remboursables à 250 fr. et productives de 12 fr. 50 d'intérêt payable par semestre. Peu d'affaires sont en état d'être proposées dans de semblables conditions.

Nous avons également, à maintes reprises, conseillé à nos lecteurs de se défaire des valeurs de nos lignes secondaires, dont la situation nous paraissait des plus précaires et nous leur avons annoncé la baisse constante des Orléans-Châlons, chemin de la Vendée, Lille à Valenciennes; or, aujourd'hui la faillite de ce dernier est déclarée; l'obligation d'Orléans à Châlons est à 275. Celle de la Vendée à 230. Nos prévisions sont donc justifiées.

Nous ne nous trompons pas davantage en indiquant comme avantageux l'arbitrage de ces valeurs contre les actions de l'Est algérien qui, émises à 500, ont un revenu minimum de 30 francs assuré par la garantie de l'Etat. L'action Est algérien après s'être tenue très-ferme à 510 fr., a fait 511.25, et sur l'influence de nombreuses demandes nous le laissons aujourd'hui à 513.75.

Un coupon est à détacher le 1^{er} mars; mais les cours actuels se sont ensuite rapidement reconquis. On annonce deux nouvelles émissions publiques et plusieurs de nos correspondants nous ont demandé à ce sujet quelques indications. Quelque soit notre désir de la satisfaire, nous ne pouvons prendre en ce moment la responsabilité d'aucun conseil.

